

Compte-Rendu

Réunion du Comité de Pilotage

« Cour et Place »

#1 -19/09/2026



COMMUNE
D'ESPLAS
DE SEROU

Communauté de Communes Couserans Pyrénées

www.mairie-esplasdeserou.fr

Préalable : La réunion s'est déroulée dans le calme et dans un esprit constructif. Ce compte rendu reprend les principaux éléments notés au cours des échanges, en distinguant les décisions prises des points restant à préciser ou à chiffrer.
Compte-rendu finalisé et validé collectivement pour diffusion le jeudi 24/09/26 en réunion #2.

1. Participant.e.s

Lieu de la réunion : Esplas de Sérou, Salle du conseil

Personne	Qualité / représentation
Nathalie Delort	Maire
Aymeric Voisin	Conseiller municipal - référent principal en charge du projet de la cour d'école
Claire Camus-Vergeron	Adjointe
Célia Barrouillet	Représentante des habitant.e.s.
Kevin Andreazza	Président du Comité des fêtes et représentant des villageois Représentant des habitant.e.s.
Antoine Péricard	Délégués des parents d'élèves
Christine Pépin	Directrice du SIVE
Candice Rigaud	Directrice de l'école
Jacques Guinois	Conseiller municipal
Monique Soula	Conseillère municipale
EXCUSEES	Camille Sicard Stambach (Directrice ALAE), Isabel Di Pauli (représentante de l'APE)

2. Ordre du jour, cadre et objectif

Objet de la réunion : Retour, par les élus, de la réunion de crise tenue avec la maîtrise d'œuvre. Prise de décisions collective concernant les travaux.

Cadre des échanges : Présentation de ce retour, puis examen de la question du préau et des ajustements à apporter.

Objectif : Pouvoir statuer sur un projet de préau et valider une solution susceptible de satisfaire l'ensemble des parties prenantes.

A l'issue : Le scénario 1* ainsi que les différents points relatifs au préau, à l'enrobé et au dallage ont été validés et votés à l'unanimité. *Voir les précisions sur les discussions des scénarios au point 5.

3. Revêtement drainant : calendrier, surcoût et raccord visible

Intervention prévue : le revêtement drainant doit être posé le mercredi 23 septembre 2026 pour la partie pouvant être réalisée à cette date. La directrice organisera une sortie.

À la suite des dégradations intervenues sur le chantier, le revêtement doit désormais être réalisé en deux temps. Cette contrainte entraîne un surcoût annoncé de 16 362 € TTC pour cette partie des travaux.

La réalisation en deux phases entraînera également une démarcation dans la cour au niveau du raccord entre les deux poses. Selon les éléments évoqués en réunion, il semblerait que cette séparation soit matérialisée par un joint en pierre. Une légère différence de teinte est également possible entre le revêtement posé le 23 septembre et celui qui sera posé ultérieurement au niveau du préau : le matériau est le même, mais les mélanges réalisés séparément peuvent présenter une nuance de couleur légèrement différente.

Ce montant de 16 362 € TTC ne constitue pas encore le chiffrage définitif de l'ensemble des adaptations : plusieurs autres surcoûts restent à recalculer ou à confirmer.

4. Nettoyage des graffitis et conditions de livraison du chantier

La question de la livraison du préau et du traitement des graffitis présents sur l'ouvrage a également été abordée, notamment au regard des surcoûts que leur nettoyage pourrait entraîner.

Plusieurs solutions ont été évoquées au cours des échanges : 1) un nettoyage à haute pression de type Kärcher ; 2) si cela s'avère insuffisant, repeindre par-dessus les graffitis. Le nettoyage / la peinture doit être effectué.s par l'entreprise.

À l'issue de la réunion, aucune solution définitive n'avait encore été arrêtée concernant la méthode de nettoyage, sa prise en charge et les éventuels coûts ou surcoûts associés. Ce point reste donc à préciser.

5. Préau : scénario retenu et aménagements validés

3 scénarios de modifications ont été proposés par un collectif d'habitant.e.s et 1 par la mairie : 1/ le maintien du mur ouest tel que prévu avec rabaissment des murs nord côté talus, 2/ le rabaissment de tous les murs prévus en béton, 3/ un nouveau préau sans béton.

La mairie a soumis ces scénarios au maître d'œuvre.

Le scénario 3 de changement total de préau n'est pas possible à cause des engagements pris dans le cadre très strict des contrats de marchés publics et de subventions.

Le scénario 2 n'a pas été évoqué car le maître d'œuvre a fait une proposition sur la version 1 intermédiaire : version retenue avec les aménagements suivants :

- Abaissement du mur en béton au ras du sol du talus, complété d'une claire-voie en bois et d'un garde-corps avec cadre métal et barreaux bois.
- Mur nord d'environ 1 mètre de hauteur, soit approximativement 5 cm au-dessus du niveau du talus situé derrière. Le talus restera donc visible.
- La rampe de l'escalier menant sur le talus sera identique au garde-corps du haut du mur nord.
- La mise en place d'une rampe sur la descente paysagère située à l'est (accès salle communale) a été évoquée, mais n'a pas été validée lors de cette réunion.
- L'entrée de l'école envisagée par l'arrière du préau est modifiée. Elle se fera par un portillon en continuité du mur, comme précédemment, avec une barrière métal-bois comme sur le mur côté nord.
- La proposition évoquée prévoit deux battants permettant un passage plus large si nécessaire. Le portillon devra aussi être sécurisé pour l'usage scolaire, empêchant aux élèves de maternelle une ouverture par l'intérieur de la cour.
- La porte découpée dans le mur en béton servira d'entrée à un local de rangement « vélos » pour l'école, qui sera construit ultérieurement.

Les plans ont été demandés à l'entreprise et seront proposés pour avis ultérieurement.

A noter : Avant toute intervention sur le préau, l'entreprise devra soulever les murs à bancher afin de traiter les dégâts liés au vandalisme. Aucune autre alternative n'est possible d'après l'entreprise pour garantir la conformité de l'édifice.

6. Dallage et sécurisation

Le dallage, ayant des malfaçons et n'étant pas terminé, n'a pas été réceptionné par la mairie, il a été décidé de sécuriser les espaces entre les dalles au moyen d'un joint / liant perméable. La végétalisation des joints, initialement prévue, a été écartée car nécessiterait 3 mois sans accès au dallage pour les enfants. Les trois mois sans accès concernent cet espace de la cour.

Cette intervention a été négociée par la maire et doit être réalisée sans surcoût pour la commune, grâce à une prise en charge par la maîtrise d'œuvre et les professionnels intervenant sur le chantier.

Cette intervention est prévue à la suite de la pose de l'enrobé : les jeudi 24, vendredi 25 et si nécessaire le samedi 26 septembre.

La rampe d'accès PMR à mettre aux normes (car non validée en l'état par la DDT d'après les normes en vigueur) ainsi que la place de parking réservée PMR (création sollicitée par la DDT) seront étudiées ultérieurement, car non incluses au projet actuel de rénovation cour d'école/place du village.

7. Eau et électricité pour les usages du comité

Une nouvelle arrivée d'eau ainsi qu'une alimentation électrique renforcée ont été installées pour les besoins liés aux usages du Comité des fêtes, avec notamment une puissance électrique disponible plus importante.

8. Végétalisation et prochaine réunion

La **prochaine réunion est envisagée autour du 24 septembre 2026** et doit notamment porter sur la végétalisation de la cour.

Des précisions sont encore attendues de la part des élus concernant les végétaux prévus, leurs implantations et l'organisation de cette partie du projet.

9. Points restant à préciser ou à chiffrer

Plusieurs éléments restent encore en attente de précisions techniques, de validation définitive ou de devis :

- Hauteur définitive du mur ;
- Caractéristiques et coût des claires-voies ;
- Garde-corps, rambardes et rampe d'escalier ;
- Portillon et dispositifs de sécurisation, notamment le système de fermeture ;
- Aménagement de l'espace vélos de l'école et repositionnement des arceaux de parking à vélo
- Surcoûts complémentaires liés aux adaptations du préau et du portillon ;
- Modalités de nettoyage des graffitis, prise en charge et surcoûts associés ;
- Choix de la végétation et implantation.

10. Calendrier général

Il a été indiqué que l'ensemble des travaux devrait être achevé dans un délai d'environ sept semaines à compter du 19 septembre 2026, sous réserve de l'avancement du chantier et des ajustements restant à réaliser.

11. Divers

En fin de réunion, Candice Rigaud a également signalé la possibilité d'obtenir une subvention pour l'école afin d'installer des casquettes au niveau des fenêtres. L'objectif serait de créer davantage d'ombre aux beaux jours et de limiter l'entrée directe du soleil dans les classes à certaines heures.